

31010 - Santé

Proposition d'attribution d'une subvention et approbation d'un projet de convention avec l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI)

Rapport n° CP/2019/091

Service gestionnaire :

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente l'attribution d'une subvention d'un montant de 65 000 € à l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI), ainsi que d'approuver les termes de la convention entre le Département du Bas-Rhin et la structure pour l'année 2019.

Le RESI a pour mission de favoriser la réinsertion des personnes sans emploi, des publics fragiles et en précarité présentant une difficulté de santé par un bilan médical de leurs aptitudes et une orientation vers un poste de travail compatible avec leurs capacités physiques et psychiques.

Cette association a également pour mission d'apporter une expertise aux professionnels des UTAMS dans le champ de la santé.

Au cours de l'année 2018, les médecins du RESI ont réalisé près de 700 consultations médicales pour des allocataires du RSA, réparties sur le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le Territoire Nord, le Territoire Sud et le Territoire Ouest. Ils ont également participé à 6 Commissions Territoriales du RSA.

Afin de permettre aux allocataires du RSA de s'insérer professionnellement, le Département développe une politique volontariste d'insertion prévue dans le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019 approuvé par l'Assemblée plénière le 8 décembre 2016 (CD 2017/124). Les missions de l'association RESI s'inscrivent dans le champ de cette politique afin que les problématiques de santé ne constituent pas un frein à cette insertion.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre le partenariat avec le RESI en 2019 et d'attribuer à l'association une aide financière d'un montant de 65 000 € pour l'année 2019.

La commission Emploi-Insertion-Logement, réunie le 31 janvier 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30762	017-6574-562	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 65 000 € au Relais Emploi Santé Insertion (RESI) ;

- décide que la subvention soit versée en quatre fois à raison de 16 250 € par trimestre ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association RESI jointe en annexe à la présente délibération ;

- autorise le président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY